

# vos démarches à portée de clic !



Pour vous désinscrire de notre newsletter, cliquez ici :  
[https://www.ruedesplaques.com/newsletters\\_desinscription.php?action=view&email=mairie-masclat@wanadoo.fr](https://www.ruedesplaques.com/newsletters_desinscription.php?action=view&email=mairie-masclat@wanadoo.fr)

Permis de conduire... Passeport... Carte d'identité...

news@ruedesplaques.com <news@ruedesplaques.com>

dimanche 7 août 2022 à 23:55 réception

À : mairie-masclat@wanadoo.fr

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, accédez à la version en ligne  
Pour être sûr(e) de recevoir tous nos emails, ajoutez [news@ruedesplaques.com](mailto:news@ruedesplaques.com) à votre carnet d'adresses

**Voici le nouveau guide ANTS pour 2022 dédié à tous les habitants de votre commune, n'hésitez pas à publier ce communiqué de presse sur le site officiel de votre mairie:**

## **Recueil 2022 des Démarches ANTS**

Pour tous les citoyens de votre commune, nous avons élaboré cette année : **le recueil 2022 des démarches administratives sur l'ANTS**. Vous retrouverez tout sur la digitalisation des procédures administratives sur le site de l'ANTS ( <https://ants.gouv.fr/> ) pour demander **un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire ou une carte grise (Visitez aussi ce guide pratique pour un certificat d'immatriculation)**. Obtenir un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est **100 % gratuit**.

**Attention aux arnaques !** Ne tombez pas dans le panneau de certains sites payants, car de nombreuses plateformes en ligne frauduleuses se disant habilitées voient désormais le jour dans le seul but d'arnaquer les usagers de la route. Concernant une carte grise, il vous est possible soit de le demander sur le site de l'ants , soit de faire appel à un pro habilité en France.